

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

---

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit se tenir au sein du conseil municipal un débat annuel « *sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* » de la commune. Le rapport, support au débat d'orientations budgétaires, comporte également « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* » afin de présenter les charges de personnel.

Ce débat, organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, constitue une première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP).

Il est à noter que le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a été précisé par un décret en date du 24 juin 2016. Conformément à la réglementation, ce rapport contient ainsi dans un premier temps une présentation du contexte législatif, économique et social dans lequel les orientations budgétaires sont définies pour 2024, puis dans une seconde partie partant de la situation financière et de ses contraintes, la présentation des engagements de la Ville de Chenôve, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent, pour l'année 2024.

L'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2024 au mois de mars prochain.

# SOMMAIRE

## **I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2024.....**

### **A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....**

1. Un contexte économique marqué par les tensions internationales .....
2. Un cycle inflationniste toujours présent et fragilisant les ménages français .....
3. Une augmentation continue de la dette publique en France .....

### **B. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES POUR 2024.....**

1. Les hypothèses de construction du budget de l'Etat.....
2. Les dispositions spécifiques de la loi de finances.....

## **II. LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET...**

### **A. LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE DANS UN CONTEXTE DE FORTE CONTRAINTE INFLATIONNISTE .....**

1. L'optimisation de l'organisation structurelle de la collectivité : enjeu de sauvegarde du pouvoir d'achat des agents communaux et de leur qualité de vie au travail et nécessaire maîtrise de la masse salariale .....
2. Le développement d'une stratégie d'achat et de gestion patrimoniale.....
3. Un travail affiné sur les ressources mobilisables .....

### **B. UNE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DÉGAGÉE AU PROFIT D'UNE VILLE DURABLE, SOCIALE ET APAISÉE .....**

1. L'évolution de l'épargne et de la dette au profit des investissements.....
2. Les priorités et les projets du mandat préservés .....

## I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET 2024

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter l'économie mondiale et rendre ainsi plus aléatoires les perspectives financières dans ce contexte d'incertitudes généralisé.

### A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

#### 1. Un contexte économique marqué par les tensions internationales

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies du monde, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément sa trajectoire de croissance. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de Covid et les réponses sanitaires et budgétaires à apporter, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022 a été l'année de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation. L'aplatissement de la trajectoire du PIB en 2022 reflète donc une reprise manquée, voire une forme de « récession » par rapport à la reprise dynamique « post-Covid » qui était attendue. Cette tendance au ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale devrait se confirmer en 2024 avec des projections du FMI d'une croissance mondiale de 3% en 2023 et de 2,9% en 2024, principalement portée par les pays émergents. La prévision n'est à *contrario* dans la zone euro que de 0,7% en 2023 et 1,2% en 2024 (source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2023).

L'ampleur des chocs subis (énergie, difficultés d'approvisionnement,...) a marqué durablement le contexte économique dans lequel nous évoluons. Le contexte international et les tensions géopolitiques, particulièrement en lien avec la guerre au Proche-Orient, sont encore difficiles à mesurer à ce stade, mais ne sont pas sans conséquences sur les économies mondiale et européenne déjà fragiles. Les tensions sur les marchés de l'énergie provoquées par cet affrontement fragilisent en effet grandement la compétitivité de l'union monétaire, et des menaces d'approvisionnement se font jour, difficultés cumulées qui peuvent nourrir l'inflation à terme et pénaliser la croissance économique de secteur porteurs.

A la suite des attaques des Houthis, le nombre de navires de commerce transitant par la mer Rouge est en fort recul. Certaines usines automobiles ont interrompu quelques semaines durant leurs chaînes de production. 40% du trafic entre l'Europe et l'Asie passe par la mer Rouge, cette crise sous surveillance est préoccupante. Certains économistes alertent sur les risques de doublement des tarifs de transport, qui pourraient conduire à un complément de 0,7 points sur l'inflation. Ces attaques maritimes sont une conséquence indirecte de la guerre au Proche-Orient, guerre qui à ce stade n'a pas renchéri le coût du pétrole du fait de la faible demande. La poursuite de la guerre en Ukraine, elle aussi dans ce contexte de croissance atone, a des répercussions plus faibles en matière de hausse de prix.

Après le rebond économique post-covid et un temps d'apaisement, la zone euro traverse de nouveau une zone de turbulences, les signaux négatifs se multiplient. L'indice PMI, qui constitue un indicateur avancé très observé dans les milieux économiques et financiers, s'est replié au mois d'octobre à 46,5 après 47,5 en septembre. Le secteur privé a marqué sa plus forte contraction depuis 10 ans en dehors de la période de pandémie, l'Allemagne et l'Italie ont fini l'année 2023 en récession. Plombée par la crise énergétique et la remontée des taux, la croissance du PIB de la zone euro continue ainsi de patiner. Et les perspectives de 2024 sont assombries par l'essoufflement du commerce mondial et la propagation des effets de la politique monétaire à l'ensemble de l'économie.

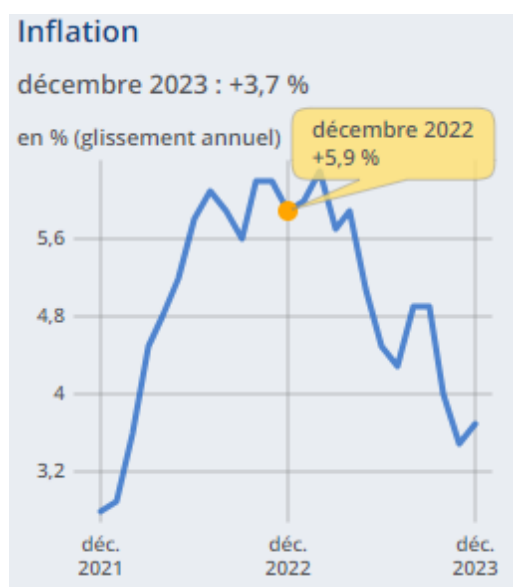
À l'échelle de notre pays, la croissance de l'économie française a été limitée à 0,8% en 2023, selon l'OFCE, soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, l'hypothèse est celle d'un « rebond » à 1,2%. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche fortement impactée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022 (source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, septembre 2023).

L'autre élément de risque à l'échelle internationale durant cette année 2024 est la future élection du Président des Etats-Unis et l'éventualité d'un renforcement du protectionnisme. Dans une économie dynamique, à la croissance importante (6%), cette destination de notre commerce international soutient en partie notre croissance.

## 2. Un cycle inflationniste toujours présent et fragilisant les ménages français

Revenons, sur l'inflation, ratio surveillé attentivement depuis 2020. Comparativement à l'année précédente, l'inflation tend à ralentir. Elle ne se situe plus qu'à 3.7% en glissement annuel en décembre 2023 contre 5,9% un an auparavant. Le pic d'inflation a été atteint en 2022, mais l'OCDE souligne néanmoins une tendance inflationniste persistante.

Résultat de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages aura baissé de 1,2% entre 2022 et 2024. En conséquence, *"un découplage apparaît entre d'un côté le comportement des entreprises qui investissent, restockent et embauchent, et de l'autre des ménages qui réduisent leurs consommations et leurs investissements pour faire face à leur baisse de pouvoir d'achat"*, constate l'observatoire dans sa note (source : *Perspectives économiques de l'OCDE*, septembre 2023).

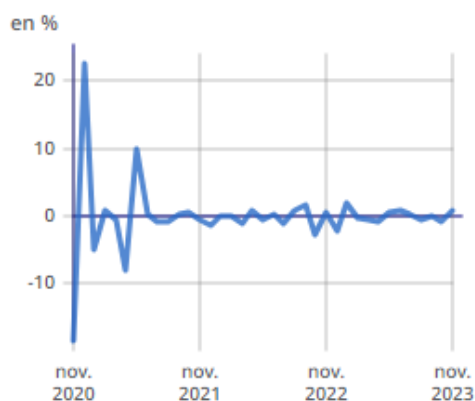


Source INSEE

Pour l'année à venir, en France, malgré une inflation en chiffres moins importante, nous ne sommes pas dans un cycle de baisse des prix, mais d'augmentation moins rapide de ces derniers. Chaque acteur économique a subi des hausses de charges ; les efforts de baisse de marge ou de recherche d'économie pour assumer cette volatilité des prix ont été envisagés face à ce cycle inflationniste dont les conséquences pour les ménages sont toujours bien réelles.

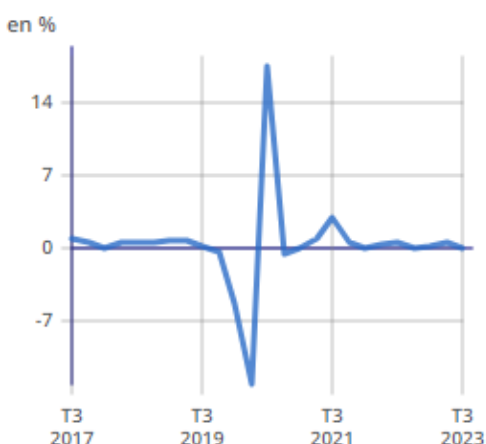
## Consommation des ménages en biens

novembre 2023 : +0,7 %



## Croissance économique

3e trim. 2023 : -0,1 %

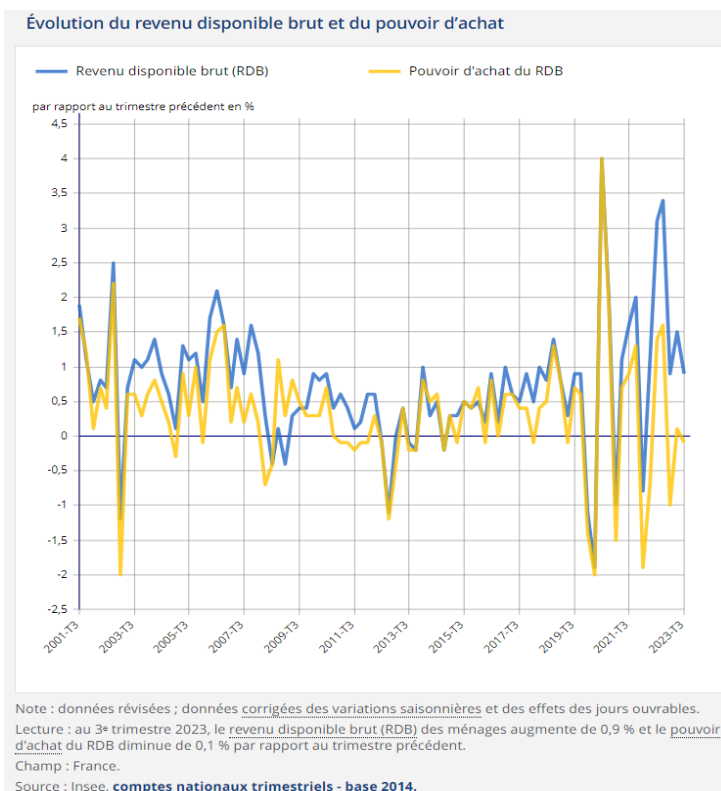


Source INSEE

L'économie française marche ainsi sur un fil. La croissance économique est proche de zéro, avec un faible dynamisme de la consommation des ménages et des entreprises qui investissent, mais de manière modérée, dans un contexte de raréfaction des crédits bancaires et d'incertitude sur leurs débouchés économiques.

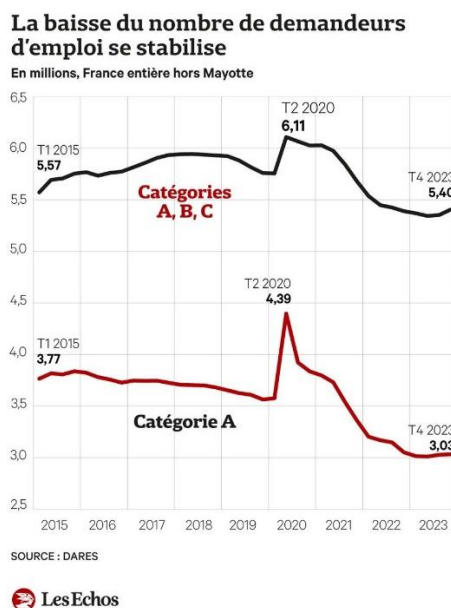
Le faible dynamisme de la consommation des ménages est révélateur d'une fragilisation d'une part de plus en plus importante de la population française.

En effet, les derniers indicateurs de coût du travail montrent une progression en glissement annuel de 4,7% bénéficiant en partie aux salariés et fragilisant ainsi les entreprises. Mais pour les salariés, l'inflation est plus importante sur la même période, ce qui implique *in fine* une diminution du pouvoir d'achat. En 2022, la baisse annuelle a été de -0,2%, tandis que sur 2023 les variations trimestrielles observées ont été très variables (phénomène de « dents de scie »), ce qui n'a pas pour effet de « rassurer » la population.



Par ailleurs, le taux de chômage reste faible, proche d'un pallier lié à l'employabilité des demandeurs d'emploi, même s'il progresse depuis deux trimestres. Il est désormais situé à 7,4% au 3ème trimestre 2023 (DOM compris pour 7,2% en France Métropolitaine) contre 7,1% au 1er trimestre 2023, niveau le plus bas observé (comme au 2ème trimestre 2020).

Ce taux de chômage faible est toutefois à mettre en corrélation avec la précarité du travail. En effet, d'après le Centre d'Observation de la Société, cette précarité a été multipliée par deux en quarante ans et atteint aujourd'hui 15,3% des salariés, avec une profonde modification du marché du travail. En réduisant les horizons de vie, en empêchant les jeunes notamment à s'insérer durablement dans la société, elle nourrit les inquiétudes et les tensions sociales, ce qui a pour effet de contribuer à la fragilisation de Français de plus en plus nombreux.



De plus, les perspectives d'évolution sur le marché du travail se tendent en 2024. Le faible dynamisme des embauches, couplé à l'augmentation de la population active sous l'effet de la réforme des retraites, devrait contribuer à faire progresser le taux de chômage. Il atteindrait 7,6 % au premier trimestre 2024 selon l'INSEE.

Ces données relatives au marché du travail, combinées au contexte inflationniste évoqué précédemment, engendrent également une diminution du pouvoir d'achat, diminution renforcée par le changement de politique monétaire. Ce dernier a induit une augmentation conséquente des taux de marché, générant deux conséquences majeures, à savoir l'augmentation des taux d'emprunt et l'augmentation des dettes pour les emprunts souscrits à taux variables.

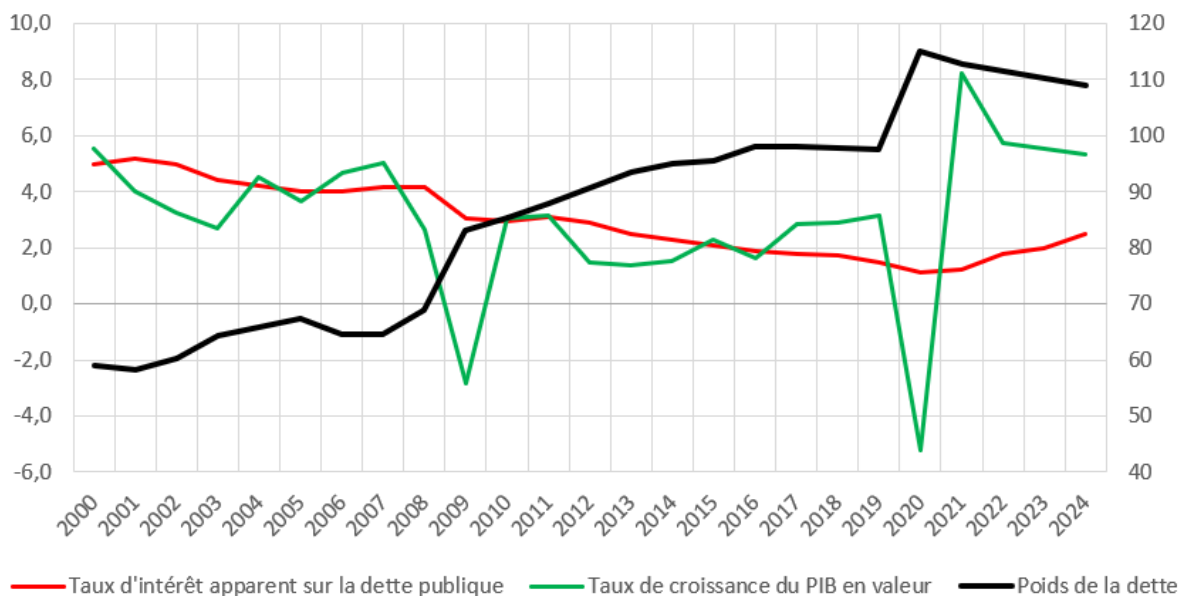
Dans ce contexte, le gouvernement a construit un projet de loi de finances sur des hypothèses optimistes en matière de croissance et de réduction du déficit public.

### 3. Une augmentation continue de la dette publique en France

Le déficit public de la France reste parmi les plus élevés de la zone Euro en 2024.

En légère baisse par rapport à 2022, où il était de 4,8 % du PIB, le déficit public atteindrait 4,4 % du PIB en 2024. Ces niveaux demeurent très éloignés encore du seuil de 3 % prévu par les traités européens. Les exigences de solde structurel (- 4,1 % du PIB au lieu de - 0,5 % du PIB) sont également loin d'être respectées (source : INSEE, *Informations Rapides*, 30 juin 2023 - n° 165).

**Evolution du poids de la dette publique, taux de croissance du PIB en valeur et taux d'intérêt apparent sur la dette publique**



Source : Fondation IFRAP, avril 2023

Après une enveloppe colossale de 270 milliards d'euros en 2023, L'Agence France Trésor (AFT) en charge de la gestion de la dette tricolore s'apprête à lever un montant record de 285 milliards d'euros pour financer les dépenses de l'Etat et rembourser la dette. Il s'agit d'une progression notable en seulement un an, en sachant que l'augmentation de la dette publique résulte principalement de celles de l'Etat et des administrations de sécurité sociale. Sous la surveillance des agences de notation, le gouvernement espère stabiliser la dette tricolore actuellement autour de 112% du PIB et faire revenir le déficit en deçà des 3% d'ici 2027.

Mais le pari de l'exécutif de compter sur une croissance du PIB robuste suscite de plus en plus de doutes chez les économistes au regard notamment des prévisions annoncées. La Banque de France a abaissé ses prévisions de croissance pour la fin de l'année 2023 et l'OCDE a dégradé sa projection de croissance du PIB de 0,8% en 2024 contre 1,2% auparavant. Dans ces conditions, la baisse du ratio de dette sur PIB dans les prochaines années semble complexe.

## **B. LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 ET LA LOI DE FINANCES POUR 2024**

### **1. Les hypothèses de construction du budget de l'Etat**

Comme l'a indiqué le Président du Haut Conseil des Finances Publiques, Pierre Moscovici, devant la commission des finances, les prévisions budgétaires de l'Etat résultent de la combinaison d'hypothèses toutes favorables, basées notamment sur :

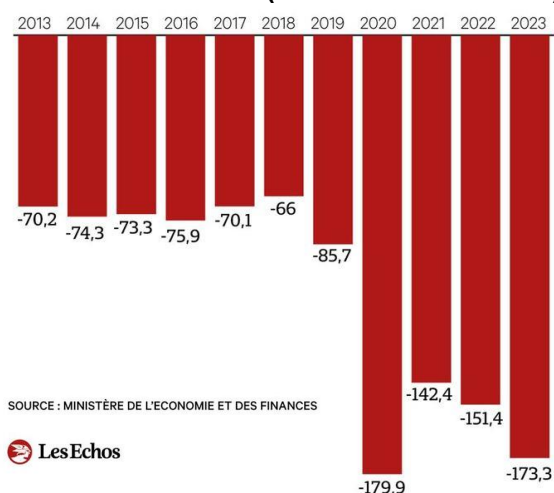
- une baisse de l'inflation devant permettre de relancer la consommation, malgré l'existence d'une incertitude sur les comportements d'épargne des ménages,
- un investissement qui serait plus faible que ne l'envisage le gouvernement en raison d'une politique monétaire particulièrement restrictive et du retrait des aides publiques,
- des réformes structurelles du marché de l'emploi, qui pourraient avoir un effet à long terme, mais qui ne suffiraient pas à contenir le taux de chômage en 2024,

en sachant que la forte instabilité de l'environnement international ainsi que la faiblesse de la croissance mondiale pourraient peser sur la croissance française et laissent donc planer l'existence de doutes certains.

Ainsi, si seulement l'une de ces hypothèses venait à ne pas se matérialiser, il deviendrait particulièrement difficile pour l'économie française d'atteindre le niveau prévu par le Gouvernement. Un manque de prudence en la matière est donc souligné par les différents spécialistes.

Et ce alors même que les premières données chiffrées pour 2023 commencent à être publiées, avec des ressources fiscales très inférieures à celles initialement prévues (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés ou encore la TVA, etc.).

### Le déficit de l'Etat (en milliards d'euros)



Les objectifs de déficit public de 4,9% du produit intérieur brut (PIB) pour 2023, et de 4,4% dans la loi de finances pour 2024 promulguée, semblent donc dès aujourd'hui inatteignables.

Ce qui explique les inquiétudes formulées par le premier président de la Cour des Comptes sur l'équilibre 2024 avec une hypothèse de croissance de 1,4% jugée optimiste au regard de son atonie sur 2023 pour la construction du budget 2024.

Il évoque un consensus des économistes plus proche de +0,8 % qui produirait de facto 0,3 point de PIB de déficit en plus.

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2022    Prévision 2023    Prévision 2024		
	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
<b>ECONOMIE FRANÇAISE</b>			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en %)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en %)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) <sup>1</sup>	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en %)	7,4	2,1	3,5
Importations (en %)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) <sup>2</sup>	-4,8	-4,9	-4,4

Source PLF 2024

Par ailleurs, la question du déficit public pose question, avec un déficit et une dette publique qui restent parmi les plus élevés de la zone euro.

En effet, les recettes progressent légèrement tandis que les dépenses dérivent dangereusement. Comme le signale le Rapport Economique Social et Financier « *des mesures nouvelles significatives ont été décidées en cours de gestion, à l'initiative du Gouvernement. Il s'agit principalement : de faire face au contexte inflationniste, avec des mesures de revalorisation salariale à destination des agents de la fonction publique ; de renforcer le soutien à l'Ukraine, dans le cadre du conflit avec la Russie ; de poursuivre l'effort soutenu en faveur du plein emploi, avec la prolongation des primes d'apprentissage selon des paramètres inchangés* », ces mesures ayant pour certaines un impact considérable sur le budget des collectivités.

Dans ce contexte de creusement des déficits et de l'endettement publics, particulièrement pour ce qui concerne l'Etat comme évoqué ci-dessus, il est désormais très probable que les collectivités locales, dont la ville de Chenôve, ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soient appelées à contribuer au redressement des finances publiques. Ce qui fut d'ailleurs le cas de par le passé avec une forte baisse de la DGF entre 2014 et 2017 puis la mise en place de la contractualisation avec les grandes collectivités entre 2018 et 2020 (contrats dits de Cahors).

Ainsi, dans la nouvelle version du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 soumise à l'approbation du Parlement à l'automne 2023 (après un rejet de la précédente version à l'automne 2022), le Gouvernement fixe ainsi des objectifs particulièrement ambitieux aux collectivités en termes de limitation de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement sur la période 2023-2027, et repris dans le tableau ci-dessous :

### Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national

2023	2024	2025	2026	2027
+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

L'effort demandé aux collectivités locales apparaît ainsi conséquent au regard de la contribution pourtant particulièrement limitée des administrations publiques locales au déficit public, quasiment nulle au cours des dernières années (0% entre 2020 et 2022 par exemple). Peut-être est-ce la raison pour laquelle le Gouvernement ne prévoit, à ce stade, aucun dispositif contraignant assorti d'aucune sanction le non-respect de ces objectifs et ne précise pas non plus les éventuelles actions correctives qui pourraient être prises, en 2025, en cas de dépassement significatif de l'objectif de + 2,0% fixé pour 2024.

## 2. Les dispositions spécifiques de la loi de finances

Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires, à savoir :

- le régalién : armée, police, justice (en hausse de 4 milliards d'euros),
- la transition écologique (à hauteur de 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires) : rénovation des logements, verdissement du parc automobile, décarboner l'industrie, etc.
- l'éducation et la formation (à hauteur de 5,5 milliards d'euros).

Les politiques de subventions/financement seront donc axées autour de ces trois axes prioritaires, incitant ainsi les collectivités à travailler, et penser, voire repenser leurs actions au regard de ces enjeux.

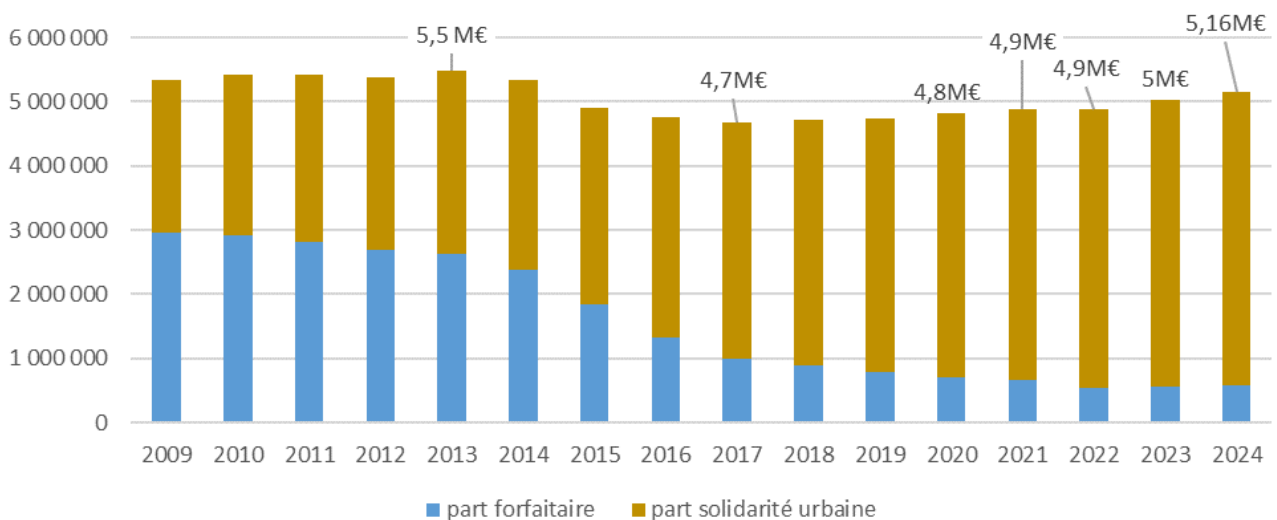
**Concernant les mesures fiscales**, le projet de finances ne comporte à ce jour aucune réforme majeure en la matière, même s'il intègre diverses mesures telles qu'une évolution du périmètre d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la rénovation thermique des logements ou encore la prorogation de l'abattement de taxe foncière pour les bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville.

Concernant **la Dotation Globale de Fonctionnement**, principal concours financier de l'Etat, dans la continuité de la période 2017-2022, elle ne devait initialement connaître, en 2023 comme en 2024, aucune évolution majeure, tant pour ce qui concerne son montant que ses critères de répartition. Toutefois, compte-tenu du contexte budgétaire complexe pour de nombreuses collectivités locales en raison de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation généralisée, le Gouvernement avait finalement décidé, en 2023, de rehausser l'enveloppe globale de DGF, à titre exceptionnel, de + 320 M€ (à périmètre constant).

Les dotations seront notifiées fin mars - début avril aux différentes collectivités mais les données connues à ce jour, avec une poursuite de la montée en puissance de la péréquation verticale et le non-écrêtement de la dotation forfaitaire pour la ville de Chenove, permettent d'envisager une augmentation pour 2024 de l'ordre de 12 000 €.

Concernant la part de **solidarité urbaine**, qui est destinée à prendre en compte la situation particulière de la ville de Chenôve afin de lui donner les moyens de mettre en œuvre des politiques destinées à corriger les inégalités sociales subies par une partie de ses habitants, une hypothèse similaire à 2023 a été intégrée dans l'esquisse budgétaire 2024. En effet, celle-ci dépend du classement de chaque collectivité, basé sur un indice spécifique synthétique, et il s'avère que Chenôve est située en 2023 à 3 places près de son classement de 2022 (118<sup>ème</sup> rang en 2023 contre 121<sup>ème</sup> rang en 2022 et 113<sup>ème</sup> rang en 2012).

**Evolution des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement**



## **II. LES ORIENTATIONS POLITIQUES CADRANT LA CONSTRUCTION DU BUDGET**

La préparation budgétaire pour 2024 vise à poursuivre la réalisation des objectifs du contrat de mandat, dans un contexte toujours marqué par la contrainte et l'incertitude.

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, dépendantes pour partie de la situation géopolitique.

De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics. Bien que louable dans le contexte inflationniste que nous connaissons et face au ralentissement de la croissance pourtant attendue, ces mesures ont été mises en œuvre mais sans aucune compensation, entraînant ainsi un surcoût pour la ville comme pour toute collectivité.

Dans ce contexte où les besoins s'accroissent, la Ville de Chenôve a fait le choix du service public et de la proximité. La Ville s'attache ainsi à allier rigueur de gestion et volontarisme de ses actions pour un projet de territoire visant à renforcer la cohésion sociale et assurer la transition écologique, dans un souci permanent de recherche d'efficacité de la dépense publique. Cet équilibre financier délicat est à nouveau recherché et oriente le projet de budget 2024.

### **A. LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE DANS UN CONTEXTE DE FORTE CONTRAINTE INFLATIONNISTE**

A défaut d'un soutien compensatoire suffisant et devant la nécessité d'absorber de nouvelles charges sans altérer le service public et les engagements de la municipalité auprès de ses concitoyens, la Ville poursuit une double logique d'optimisation et de redéploiement budgétaire, reposant sur le principe d'une amélioration constante de l'organisation de la collectivité à partir des ressources mobilisables.

#### **1. L'optimisation de l'organisation structurelle de la collectivité : enjeu de sauvegarde du pouvoir d'achat des agents communaux et de leur qualité de vie au travail et nécessaire maîtrise de la masse salariale**

L'organigramme de services municipaux est en cours de finalisation. La structuration par pôle est déjà effective, avec des périmètres de direction ayant évolué afin de mutualiser certains moyens entre services et répondre au mieux aux besoins des habitants. Dans une perspective de non renouvellement systématique des départs, un travail est amorcé depuis plusieurs mois dans le but d'optimiser certaines fiches de poste et créer des pôles mutualisés d'assistantes.

Une grande partie des actions de la commune nécessite un accompagnement humain et ses spécificités sociologiques un taux d'encadrement supérieur à celui pratiqué dans d'autres collectivités. L'externalisation est également faible. La part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est ainsi supérieure à 60%. Plus rigides que les autres dépenses et affectées par des revalorisations plus importantes, la part progresse nécessairement entre le budget 2023 et le budget 2024.

La sauvegarde du pouvoir d'achat des agents de la ville et du CCAS est un enjeu majeur puisque les agents de catégorie C représentent 69% des effectifs. Les avancements de grades et promotions internes permettent aux agents de prétendre à des postes à responsabilité et à bénéficier d'une revalorisation de leur indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise. L'accès à la formation est également primordial dans cette ascension. Aussi, grâce à la revalorisation de 1,5% du point d'indice pour tous les agents publics au 1er juillet 2023, la revalorisation des bas salaires au 1er juillet 2023, à la reconduction de la GIPA et à la

prise en charge des abonnements transport revue à la hausse, les agents ont pu bénéficier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat.

Les dépenses de personnel représentent une part importante du budget total de la ville, au regard d'une masse salariale conséquente mais également suite à de nombreuses réformes passées et à venir.

La direction des relations humaines et de la qualité de vie au travail (DRHQVT) se verra en 2024 impactée par un contexte d'inflation particulièrement complexe et de nouvelles réformes à venir se répercuteront sur le coût de la masse salariale :

- augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024
- réforme sur les cotisations patronales et notamment la CNRACL (+1%)
- augmentation du SMIC en 2024
- versement du CTI (complément de traitement indiciaire) pour les travailleurs sociaux (avec rétroactivité depuis le 1er avril 2022) y compris aux agents qui ont quitté la collectivité (suite au SEGUR de la santé).

La part majoritaire des dépenses de personnel dans les charges courantes nécessite la mise en œuvre d'outils performants de pilotage. Ces outils sont nécessaires pour optimiser la maîtrise de la masse salariale, accompagner au changement les agents, permettre une évolution de la carrière tout au long de la vie tout en veillant au contrôle du respect des obligations réglementaires et des délais légaux.

L'investissement réalisé en 2023 avec l'acquisition d'un outil de gestion du temps de travail permet d'ores et déjà de gérer les heures de travail des agents avec anticipation et d'éviter les heures supplémentaires. A moyen terme, il permettra de dégager du temps de travail à certains agents, notamment à la DRHQVT en termes de gestion des questions de santé.

L'achat d'un outil pour gérer les bulletins de salaires sous forme de coffre-fort numérique, permettra l'économie de matériel (papier, enveloppes) et de moyens humains nécessaires tous les mois à la mise sous pli.

Enfin, la prise d'une nouvelle option pour le traitement des paies permettra de sécuriser les données de la paie et d'éviter les retards relatifs à la déclaration sociale nominative (DSN) qui peuvent engendrer des frais considérables pour la collectivité.

- Structure des effectifs

L'effectif municipal total présenté est composé de 451 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce chiffre regroupe l'ensemble des agents titulaires, contractuels sur emplois permanents et non-permanents (dont les contrats aidés et apprentissage). La population est donc plutôt stable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (449 agents) et le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au 1er janvier 2024, l'effectif est composé de 290 agents titulaires et de 117 agents contractuels.

La part des contractuels est en baisse de 4,9% d'une année sur l'autre, certains d'entre eux ayant en effet été nommés stagiaires en cours d'année. L'effectif titulaire est, quant à lui, en hausse de 3,5% d'une année sur l'autre.

Parmi les agents contractuels, 66,2% d'entre eux occupent un emploi permanent en 2024, contre 65,49% en 2023. Cette hausse s'explique par la continuité du travail engagé en matière de déprécarisation de l'emploi contractuel en 2023 et qui continuera en 2024.

L'effectif au 1er janvier 2024 est composé d'une majorité de femmes (65,3%) et d'une proportion importante d'agents de catégorie C (69%). Cette répartition est stable par rapport aux années précédentes.

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient

remplacer le “bilan social” qui s’opérait tous les deux ans. Pour Chenôve, le RSU a été finalisé en novembre 2023 et a été présenté aux représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 15 novembre 2023. Il fera également l’objet d’une présentation au prochain conseil municipal à l’ensemble des élus.

- Temps et conditions de travail

La mise en place d’un outil de temps de travail est toujours en cours de déploiement auprès de l’ensemble des directions. Débuté en 2023, ce déploiement sera finalisé définitivement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024. Cet outil permet de maîtriser le temps de travail de chaque agent, en tenant compte des spécificités de chaque métier.

Depuis 2023, l’adhésion au CNAS en sus du CAS a permis de développer l’action sociale en faveur des agents. Ces prestations sociales sont complémentaires à celles proposées par le Comité d’Action Sociale de l’Agglomération Dijonnaise auquel la Ville de Chenôve a adhéré le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette action complémentaire est de nouveau reconduite en 2024. Les éléments financiers ont été décrits dans la délibération adoptée le 12 décembre 2022.

Le régime indemnitaire mis en place est adapté aux fonctions occupées et permet d’être attractif par rapport aux autres collectivités locales recruteuses.

Une rémunération spécifique est également proposée pour les policiers municipaux à travers une IAT majorée afin de faciliter les recrutements dans la commune pour ce métier sous tension et qu’il faut rendre attractif.

Des actions de préventions sont mises en œuvre régulièrement, au travers de la semaine de la santé. L’équipement en outils de travail ergonomique pour les agents souffrant de pathologies ou pour les postes à risques est aussi un moyen d’assurer une meilleure qualité de vie au travail.

Le budget des formations payantes sera diminué en 2024 d’environ un quart. La collectivité verse une cotisation annuelle au CNFPT et le service formation privilégiera les formations gratuites au CNFPT. Les agents pourront continuer à bénéficier de formations payantes dans le cadre de leur professionnalisation tout au long de la vie ou pour des projets plus ciblés.

Un conseiller de prévention des risques professionnels a été formé tout au long de l’année 2023 et mettra en place un groupe d’assistants de prévention en 2024 qui seront également formés et déployés sur tous les services de la collectivité. Le conseiller de prévention présentera en 2024 le DUERP (document unique d’évaluation des risques professionnels) qu’il a mis en œuvre pour la collectivité.

- Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2024

Dans un contexte d’inflation, l’année 2023 a été marquée par plusieurs réformes statutaires qui ont impacté le coût des charges de personnel et qui impactera également le BP 2024 :

- Revalorisation de 1,5% du point d’indice pour tous les agents publics au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Revalorisation des bas salaires : jusqu’à 9 points d’indice supplémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- GIPA (garantie individuelle du pouvoir d’achat) reconduite en 2023
- Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse (75% au lieu de 50% dès le 1<sup>er</sup> septembre)

Malgré ces éléments, le budget 2023 n’a pas été entièrement consommé du fait notamment de recrutements différés, de l’absence de remplacement immédiat de certains agents (dont plusieurs des Directeurs) et de la mise en œuvre du nouvel organigramme.

En 2024, c’est une dizaine d’agents qui partira en retraite. Le remplacement de chacun de ces départs fera l’objet d’une étude attentive.

Les crédits inscrits tiennent compte des mouvements de personnel liés aux départs, remplacement et suppressions de poste dans le nouvel organigramme.

Ce budget intégrera également une augmentation du coût de l'assurance statutaire et des évolutions de carrière des agents (avancements de grades) avec une évolution du régime indemnitaire pour les agents ayant pris de nouvelles responsabilités. Aucune nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice (que celle dont nous avons déjà connaissance avant le vote du BP 2024) n'est intégrée dans les hypothèses budgétaires. Toute évolution validée en cours d'année viendrait fragiliser les équilibres déterminés au moment de l'élaboration du BP 2024.

Quant à l'évolution de la structure des effectifs, elle dépendra des recrutements effectifs sur certains postes sur lesquels des agents de différentes catégories pourraient être recrutés. Cet effectif est stabilisé à ce jour et l'objectif est de maîtriser la masse salariale en supprimant des postes.

L'organigramme des services est en cours de finalisation suite aux derniers recrutements et sera présenté à l'ensemble des agents prochainement. Ce nouvel organigramme permettra une meilleure lisibilité du rôle de chaque direction, de chaque service et de chaque agent. Il permettra de visualiser le travail des directions en transversalité et en mutualisation.

Certaines directions sont clairement identifiées comme services support, ce qui permet un gain de temps mais également la possibilité d'augmenter l'échelle des achats et des prestations pour optimiser la négociation des coûts. A ce titre, un correctif sur le déficit d'encadrants intermédiaires par rapport aux autres collectivités de même taille est aujourd'hui amorcé.

Résultant de toutes ces contraintes et perspectives, le budget 2024 sera établi sur une hypothèse maximale de hausse des dépenses de personnel de 4,5%, dont la part ne pourra représenter plus de 65% des dépenses réelles de fonctionnement.

## **2. Le développement d'une stratégie d'achat et de gestion patrimoniale**

La ville de Chenôve, à l'instar des autres collectivités territoriales, est contrainte par la baisse globale des dotations de l'Etat et l'augmentation du transfert de charge. Elle doit donc chercher à innover pour être plus performante, tout en conservant une qualité de service public pour ses habitants.

Ainsi, deux axes de travail majeurs sont identifiés pour 2024 dans le cadre de cette préparation budgétaire, à savoir le développement d'une stratégie d'achat optimisée et la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale efficiente.

- La stratégie d'achat

Il est impératif de poursuivre à repenser la stratégie de la collectivité, en lien avec l'appui technique de Dijon métropole, afin de chercher davantage de performance économique.

En effet, dans le contexte inflationniste actuel, il est primordial de planifier l'acquisition des biens et services de manière efficace et économique. Cela induit :

- une évaluation juste des besoins,
- la définition de critères de sélection,
- la recherche de fournisseurs fiables,
- la négociation de contrats avantageux dans le respect de la commande publique,
- ainsi que la relation avec les différents fournisseurs.

Il s'agit ici d'optimiser les dépenses tout en assurant la qualité des acquisitions, avec une nécessaire centralisation au sein de la collectivité afin d'avoir une vision d'ensemble et transversale des pratiques.

- Le développement d'une gestion patrimoniale efficiente

Conformément à plusieurs rapports de la cour des comptes, la Ville de Chenôve va établir au cours de l'année 2024 un diagnostic complet de son patrimoine (recensement, état des lieux, caractéristique énergétique, caractéristique d'accessibilité, etc.) afin de développer une gestion active de celui-ci. Un inventaire exhaustif va être mené afin de construire une base de données à partir de laquelle une analyse technique et financière pourra être menée.

En effet, la bonne connaissance du patrimoine va permettre de déployer une gestion efficiente de celui-ci au regard des caractéristiques intrinsèques des différents bâtiments/biens et de leur utilisation, l'idée étant de rationaliser et de planifier à court/moyen et long terme les travaux/ investissements éventuels à réaliser (gestion pluriannuelle).

Il sera ainsi possible d'adapter les constructions, démolitions, acquisitions et d'affecter le patrimoine conformément aux besoins réels de la collectivité et d'avoir une meilleure évaluation des besoins (en travaux d'engergure ou encore en dépenses de renouvellement, notamment pour les biens amortis). Les choix de gestion seront ainsi facilités et cela permettra d'améliorer les décisions d'exécution, à savoir entretien, révisions de loyers, des charges, et mise à jour de l'inventaire par exemple.

Cette gestion active permettra *in fine* de réaliser des économies d'entretien sur ces biens et de récupérer des fonds permettant de financer éventuellement d'autres opérations (acheter ou construire de nouveaux locaux mieux adaptés, mettre aux normes d'autres bâtiments...).

### 3. Un travail affiné sur les ressources mobilisables

La collectivité a poursuivi le travail amorcé sur les recettes mobilisables et a, à ce titre, bâti le budget de fonctionnement sur une hypothèse de progression des recettes de fonctionnement de l'ordre de 2,6% (hors reprise des excédents cumulés), regroupant à la fois le volet fiscalité et le volet tarification.

- Fiscalité

Les ressources fiscales incluent les impôts directs locaux, autrement dit la taxe foncière et quelques reliquats de taxe d'habitation. L'orientation politique majeure prise dans ce domaine, et réaffirmée cette année encore par la Ville de Chenôve, est la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, dans un contexte social toujours plus précaire tel qu'évoqué précédemment. Ainsi, la seule variation sera liée à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée par le gouvernement à hauteur de 3.9%.

Néanmoins, les recettes fiscales sur 2024 devraient être en augmentation, estimées à 2%, par rapport au budget primitif 2023, au regard des constructions nouvelles en cours de livraison, des mesures d'assujettissement des logements vacants depuis plus de deux ans à la taxe d'habitation et de la limitation de l'exonération de 2 ans sur les logements neufs adoptés en avril 2023.

Les autres recettes fiscales concernent :

- La taxe locale sur la publicité extérieure, qui est évaluée à ce jour en stabilité
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, qui est évaluée en baisse au regard du faible dynamisme des ventes immobilières constatées ces derniers temps
- La taxe sur la consommation finale d'électricité devrait quant à elle compenser la baisse ci-dessus estimée de par un meilleur encaissement prévisionnel de celle-ci.

Les reversements en provenance de Dijon métropole sont à ce jour estimés à montant constant.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les ressources fiscales devraient globalement progresser de 2% par rapport au budget primitif 2023.

- Recettes usagers et locations

Une analyse approfondie au sein de chaque direction a été menée dans le cadre de cette préparation budgétaire afin de pouvoir tenir compte de plusieurs facteurs impactant le budget de fonctionnement de la collectivité.

En premier lieu, la nouvelle grille tarifaire prend en compte l'inflation subie autant par la collectivité que par la population. L'amortissement des biens communaux a été recalculé afin d'ajuster les tarifs en conséquence, et tous les tarifs incluant des prestations d'agents communaux (heure de ménage, installation de matériel, etc.) ont intégré les nouveaux coûts horaires de ceux-ci au regard des revalorisations successives du point d'indice ayant eu lieu courant 2023 et début 2024.

En second lieu, la nouvelle grille tarifaire a intégré des nouvelles prestations qui n'étaient jusqu'alors pas facturées et qui pouvaient parfois générer des difficultés de gestion ainsi qu'une perte de recettes potentielles. C'est ainsi que des tarifs pour dégradation de matériel ont été instaurés, des tarifs pour annulation de dernière minute de réservation, des tarifs pour la mise à disposition de matériel ou encore une uniformisation entre les différentes directions des tarifs liés à la reprographie de documents.

En troisième lieu, la nouvelle grille tarifaire retranscrit bien les enjeux du territoire et les ambitions politiques de maintenir une qualité de service à destination de ses habitants. Elle propose ainsi un renforcement des tarifs à destination des non-cheneveliers, notamment pour les différentes activités proposées sur le territoire (sportives, culturelles, séjours, etc.), tout en ayant sanctuarisé pour 2024 certains tarifs tels que ceux de la direction éducation afin de poursuivre son accompagnement auprès des jeunes de notre ville (restauration scolaire, accueil périscolaire, etc.).

Ce travail, conséquent, reste à ce stade malgré tout difficilement estimable dans le cadre de la préparation budgétaire en cours. Ainsi, la prudence étant de mise, la progression des recettes issues de cette tarification est estimée à ce jour à 3% par rapport aux réalisations effectives sur 2023.

- Recherche approfondie de sources de financements et développement des partenariats

Dans ce contexte budgétaire toujours plus contraint au regard du contexte national et international, il a été décidé de dédier une mission spécifique à la recherche de subventions et au développement des partenariats, à effectifs constants au sein de la collectivité.

En effet, le nombre de subventions différentes et de potentielles sources de financement s'est multiplié ces dernières années. Ces subventions peuvent par ailleurs varier d'une année sur l'autre en fonction des enjeux définis dans la loi de finances par le gouvernement. Les interlocuteurs auprès desquelles les solliciter se sont également multipliés.

Le parcours pour obtenir des subventions s'est donc complexifié et manque souvent de visibilité. C'est d'ailleurs le bilan qu'ont fait plusieurs élus, tout bord politique confondu, lors du dernier congrès des Maires qui s'est tenu à Paris en novembre dernier.

Une nécessaire technicité s'avère donc indispensable, ainsi que le développement d'un réseau institutionnel, voir partenarial au sens large pour obtenir un maximum de subventions sur les différents projets menés par la collectivité.

Par ailleurs, il conviendra de rechercher d'éventuels partenariats, visant à permettre des co-financements de certains projets, ou alors de participer à différents appels à projets pouvant être menés, tant à l'échelle locale, nationale ou encore européenne.

A noter que la préparation budgétaire 2024 a intégré à ce jour des hypothèses de ressources en provenance de la CAF très prudentes. Celles-ci pourraient en effet redescendre sous la barre du million d'euro en 2024, même si les compensations fiscales de l'Etat devraient couvrir cette diminution.

L'impact financier de cette décision, d'affecter une mission spécifique à la recherche de subventions et d'appels à projet, n'est certes pas quantifiable à ce jour, mais vise à permettre la poursuite des projets du contrat de mandat, dans un souci de gestion responsable des deniers publics. Néanmoins, sur les crédits annuels, en attendant une notification des dossiers de subvention retenus, un montant global de l'ordre de 300 à 400K€ est actuellement projeté dans l'esquisse budgétaire 2024

## **B. UNE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT DEGAGEE AU PROFIT D'UNE VILLE DURABLE, SOCIALE ET APAISEE**

La section de fonctionnement doit s'équilibrer par elle-même. Les recettes générées sur l'exercice, ainsi que la reprise des excédents antérieurs doivent ainsi permettre son équilibre.

Comme l'an passé, le budget primitif étant voté après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice antérieur (Compte Administratif et Compte de Gestion), en investissement comme en fonctionnement, cette année encore, la Ville a l'opportunité de présenter dès le premier document budgétaire un montant de dette proche du montant effectivement mobilisable.

En investissement, dans ce contexte particulier, il existe quatre catégories de recettes :

- Les recettes issues de la section de fonctionnement (l'épargne / autofinancement)
- L'emprunt
- Les subventions et dotations
- La reprise des excédents antérieurs et de restes à réaliser.

L'analyse de ces quatre catégories va permettre de définir la capacité d'investissement dégagée au profit des actions qui seront menées sur le territoire chenevelier courant 2024.

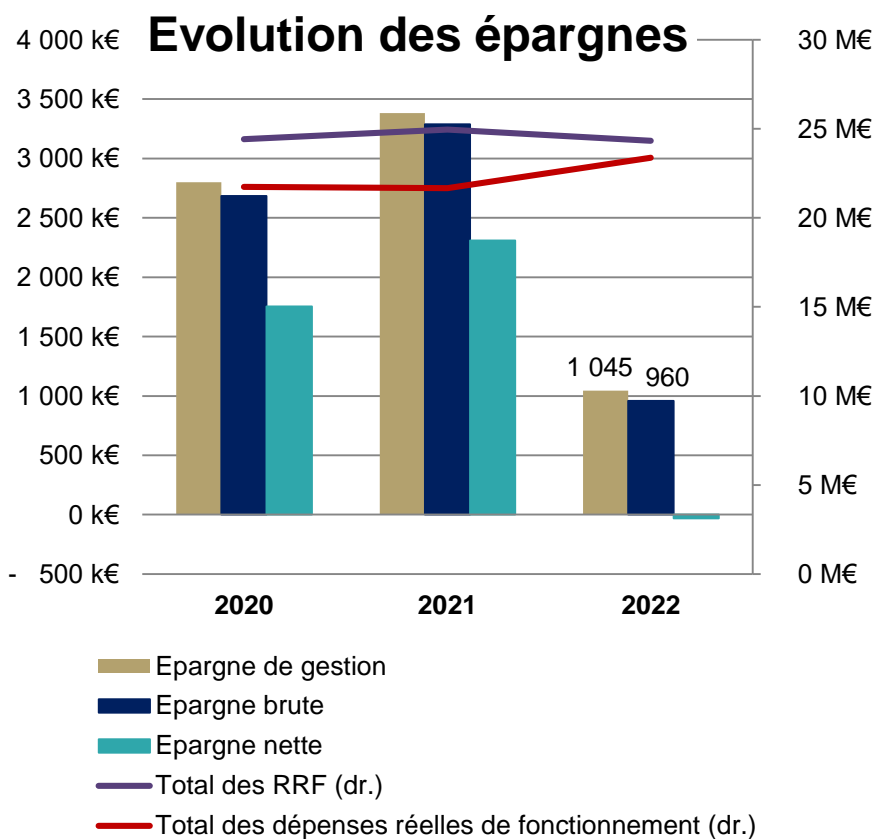
### **1. L'évolution de l'épargne et de la dette au profit des investissements**

- L'évolution de l'épargne

L'épargne constitue à la fois notre capacité à autofinancer la section d'investissement mais également à rembourser les emprunts, intérêts et capital, pour l'épargne de gestion.

Le taux d'épargne brute, est l'épargne exprimée en proportion des recettes réelles de fonctionnement. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée à l'investissement et au remboursement de la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

Le taux était proche de 11% à Chenôve en 2020 et 13% en 2021. En 2022, ce taux avait fortement chuté du fait du retour de l' « effet ciseaux ». En effet, comme l'ensemble des collectivités locales, la Ville de Chenôve a été confrontée à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement liées à l'envolée des prix de l'énergie alors que ses recettes n'ont quant à elles pas augmenté dans les mêmes proportions.



De ce fait, en raison de la progression de l'encours et de la dégradation de l'épargne brute, le ratio de désendettement (calculé en divisant l'encours de dette par l'épargne brute) de la collectivité est passé de 2,6 ans en 2021 à 10,7 ans en 2022.

Les mesures de rééquilibrage prises en 2023 et celles mises en œuvre dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 visent à améliorer l'ensemble de ces ratios afin d'augmenter durablement la capacité d'autofinancement de la collectivité, tout en conservant la possibilité de recourir à l'emprunt en cas de besoin.

- L'évolution et la typologie de l'encours de la dette

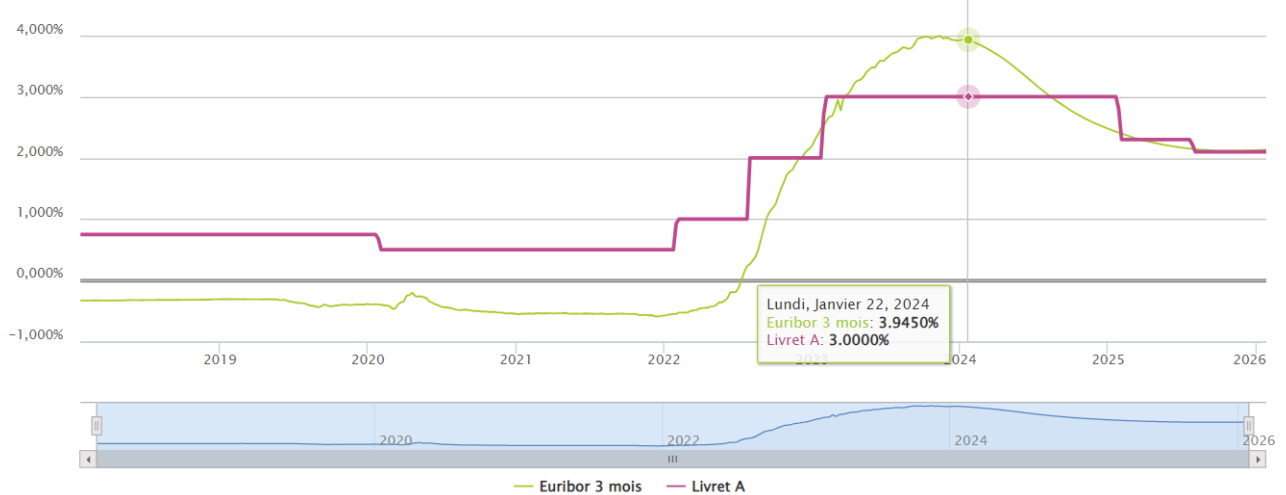
Après une année 2021 sans nouvel emprunt, deux emprunts ont été conclus en 2022 pour un montant total de 2,759M€.

En 2023, deux emprunts ont été également signés, en sachant qu'à ce jour seul l'un des deux a été mis en œuvre sur l'exercice 2023 (emprunt réalisé auprès d'EGAMO pour 1.5M€ à taux fixe de 3.56% sur 18 ans).

Le second emprunt a été souscrit à taux fixe, auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 1 143 500€ au taux de 3.83% sur 20 ans. Il devra être encaissé intégralement en une ou plusieurs fois avant le 25 juillet 2024 et pourra faire l'objet de remboursements anticipés provisoires afin de limiter les frais financiers. Il est intégré dans les reports de recettes arrêtés au 31 décembre 2023 et dans l'encours de dette au 31 décembre présenté dans l'ensemble des statistiques qui suivent.

Il convient de souligner qu'en décembre 2023 et janvier 2024, les offres de prêts à destination des collectivités territoriales avoisinent des taux situés entre 4,6% et 5,6%. Les taux d'emprunt devraient redescendre mais les emprunts souscrits pendant l'été 2023 assurent un financement intéressant et témoignent de l'optimisation financière et de la bonne anticipation de la collectivité à ce sujet.

## Evolution de deux indices courants (hors marges)

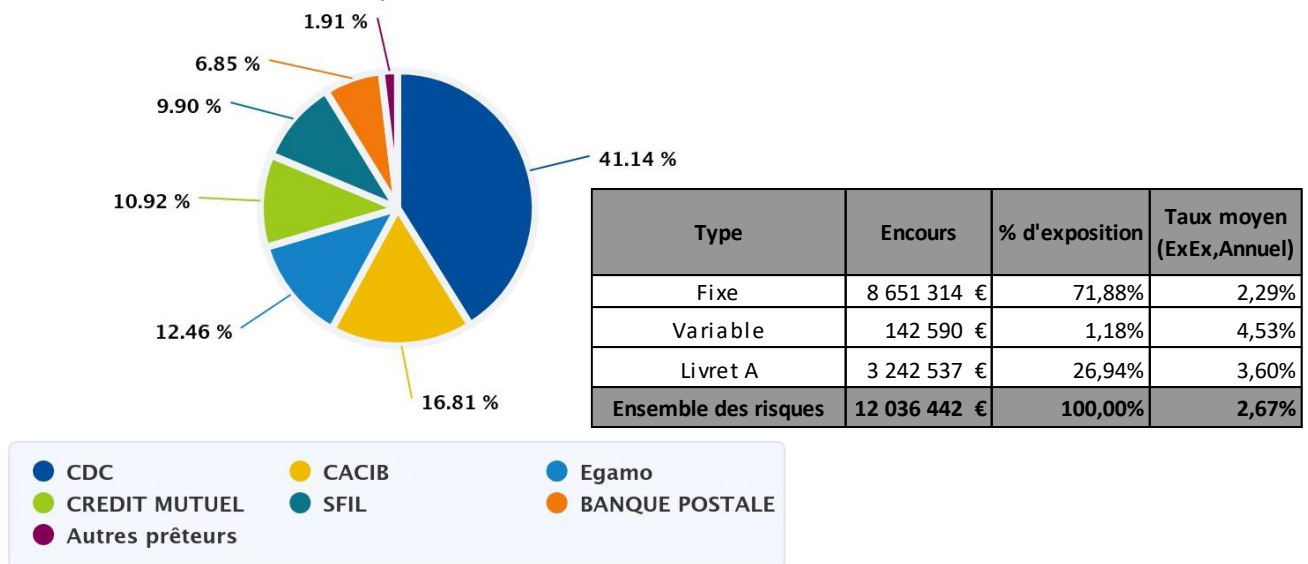


## Sources et hypothèses Finance Active

Sans modification par rapport à l'année précédente, l'ensemble des emprunts se situe en cotation A1 dans la classification établie selon la charte de bonne conduite en matière d'emprunt des personnes publiques. La structure et les index utilisés pour le calcul des taux sont donc sans risque.

Un état de la dette sera annexé au compte administratif 2023 et au budget primitif 2024 comme tous les ans, afin d'en présenter l'ensemble des caractéristiques.

## Présentation synthétique de l'encours de dette au 31/12/2023



Pour l'exercice 2024, le budget a été établi sur la base d'un ratio de capacité en remboursement de la dette soutenable sur plusieurs années.

Les projets d'investissement ont donc été dimensionnés de manière pluriannuelle sur la base de ce ratio pour un rythme d'accroissement de la dette raisonnable. Sur 2024, la dette nouvelle ne devrait ainsi pas dépasser 3 M€ et l'encours progresser de moins de 2 M€ compte tenu du remboursement en capital de la dette de l'année 2024.

## 2. Les priorités et les projets du mandat préservés

La stratégie financière présentée ci-dessus permet à la Ville de Chenôve de poursuivre ses actions, malgré un contexte national dégradé, faisant émerger une double urgence à la fois sociale et environnementale.

C'est ainsi, que la collectivité poursuit son **soutien sans faille au CCAS**, acteur de l'aide aux plus fragiles du territoire.

Le budget 2024 du CCAS est travaillé en totale cohérence avec celui de la ville de Chenôve. Les moyens alloués à ses agents, le cadre règlementaire et l'ensemble des procédures appliquées sont fixés de concert. La Ville ajuste la subvention versée au CCAS sur ses besoins réels après reprise des résultats. Le CCAS garde une provision afin de renouveler son mobilier lors de sa réinstallation en lien avec l'indemnité d'assurance perçue suite à l'incendie de 2022.

Comme sur le budget de la ville, les revalorisations salariales et la mise en place de prime spécifiques pour les travailleurs sociaux impliquent une forte hausse des dépenses.

La subvention versée au CCAS est actuellement évaluée en progression de près de 10% par rapport à l'année 2023.

Par ailleurs, la collectivité continue de développer son **action auprès de la jeunesse**. Les projets citoyens se développent (aide aux personnes âgées, entretien du cimetière communal prévu via la mise en œuvre de chantier éducatif sur 2024, travaux à la base de Ternant, etc.). Par ailleurs, les projets de courts séjours sont construits en lien avec les jeunes, afin de les inclure au projet et un travail sur la parentalité est en cours d'élaboration. De nouveaux financements sont sollicités et les jeunes participent à des appels à projet afin de valoriser leurs actions et bénéficier ainsi d'une reconnaissance de leur engagement.

En lien avec la jeunesse, le déploiement d'actions par la direction de **l'éducation** est maintenu notamment au travers de la Cité éducative et du Projet Educatif Global (PEG), et les moyens alloués aux écoles restent constants. En revanche, certaines animations, qui avaient un coût pour la collectivité, ont été retravaillées pour 2024 afin d'être menées en interne, avec l'équipe d'animateurs. Par ailleurs, le renchérissement du coût des transports observé depuis deux ans a nécessité une adaptation de l'organisation (en fonction de l'âge des enfants et la localisation de l'école) afin de maintenir une enveloppe budgétaire équivalente.

La végétalisation des cours d'école va se poursuivre, ainsi que des aménagements extérieurs dans les écoles et les structures d'accueils de la petite enfance. La sécurisation aux abords des écoles va continuer avec l'acquisition de nouvelles silhouettes piétons et des travaux intérieurs aux bâtiments vont être menés telle que la modification du système de chauffage du groupe scolaire Gambetta (estimé à 120K€) et de l'école élémentaire des Grands Crus. Comme chaque année, une rénovation de sanitaires est programmée. Pour 2024, elle bénéficiera à l'école En Saint-Jacques.

Des crédits d'études et de travaux confortatifs sont inscrits pour l'école Les Violettes en 2024, afin de pouvoir réétudier le projet au regard des nouvelles possibilités de financement offertes par le gouvernement (plan de rénovation des écoles et augmentation du financement potentiel par le fonds vert). L'autorisation de programme votée au Conseil Municipal de décembre 2023 ne fera donc pas l'objet de crédits de paiements sur 2024.

La Ville de Chenôve poursuivra également sur 2024 son travail auprès des acteurs locaux, indispensables à la vie et à l'animation du territoire. Ainsi, **l'accompagnement auprès des associations** est renforcé, tout en maintenant un cadre budgétaire strict (non-augmentation de l'enveloppe globale – 934 926€ en 2023 - et mise en place d'une procédure de suivi et d'analyse des demandes de subventions) mais en proposant un réel appui technique, administratif et financier auprès des associations (formation, permanence à la MVA, etc.).

L'approfondissement de l'examen des dossiers de subvention a d'ores et déjà été entrepris, en sachant que la phase d'évaluation complémentaire vient de s'engager, de manière partenariale avec l'ensemble des offices et des associations, en toute transparence.

L'action en faveur de la **participation citoyenne** est également maintenue sur 2024.

Les **manifestations culturelles** seront également mises à l'honneur cette année, avec notamment les 10 ans du Cèdre, en mutualisant autant que faire se peut certains événements, et en optimisant leur organisation. Des moyens conséquents restent alloués en faveur du conservatoire, de la bibliothèque-Médiathèque et pour l'offre culturelle au sens large. L'organisation du carnaval en collaboration avec le collectif est poursuivie. L'éveil culturel fait partie intégrante de l'éducation et de l'ouverture culturelle permise par la collectivité, répond ainsi à un enjeu sociétal majeur.

Il en va de même pour les **activités sportives** qui seront nécessairement mises à l'honneur et feront l'objet d'actions spécifiques au regard de cette année olympique.

Toutes ces actions seront menées avec un objectif constant de préserver la **tranquillité publique** et le bien-vivre à Chenôve. Des actions de prévention, de sensibilisation auprès des habitants continueront d'être menées auprès des habitants, avec une nécessaire et indispensable proximité. Par ailleurs, des actions préventives seront également menées avec la poursuite du déploiement de la vidéo protection (estimé à 150k€ au BP 24, avec un financement partiel sollicité auprès du FIPD).

La collectivité continuera de développer ces actions en faveur de la **transition écologique**, avec notamment :

- la poursuite d'aménagements durables sur l'espace public et du redéploiement de la nature en ville (aménagement de parc, création et/ou entretien d'ilot de fraîcheur, renaturation des cours d'école, etc.)
- les travaux sur le patrimoine communal, avec notamment la mise en place d'un contrat de performance énergie sur la piscine
- le passage au led de l'éclairage public
- le passage au led des installations du Cèdre
- les travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville dont les études sont en cours de finalisation
- La préservation du Plateau

Dans le BP 2024, ces différentes dépenses (estimées à ce stade à hauteur de 5M€ hors reports), dites d'équipements, sont gérées soit en crédits annuels (pour les dépenses de faible montant ou dont le paiement ne s'étale pas sur plusieurs années), soit en autorisation de programme pour les opérations s'étalant sur plusieurs années. A ce titre, il peut être listé les opérations suivantes :

- **Finalisation du gymnase du mail** : L'opération s'achève et les décomptes généraux définitifs sont en cours de traitement sur la plupart des lots. Les reliquats 2023 sont réinscrits sur 2024 à hauteur de 430K€. L'opération n'a pas subi de dépassement, le périmètre des aménagements extérieurs ayant été revu notamment pour limiter le volume financier de l'opération. Un bilan complet sera effectué à la clôture de l'autorisation de programme
- **Déploiement de panneaux digitaux d'information** : Cette opération est gelée dans l'attente d'une étude environnementale et fonctionnelle sur ce type d'installations. Il convient d'étudier les besoins de la population, des entreprises et les conséquences écologiques et financières de ces dispositifs avant de les déployer. Aucune dépense n'a été engagée à ce jour sur cette autorisation de programme.
- **Reconstruction du centre de loisirs du plateau** : un crédit de paiement de près d'1,1M€ est projeté sur 2024 sur une autorisation de programme de 4 883 900€ TTC.
- **Réhabilitation-extension de la bibliothèque-Médiathèque François Mitterrand** : un montant de 600K€ correspondant aux paiements envisagés sur cette opération en 2024 sera intégré au budget 2024. L'autorisation de programme s'élève actuellement à 8,883M€ TTC et la collectivité met tout en œuvre pour contenir le projet dans cette enveloppe. Les décaissements monteront en charge en 2025 et 2026. Cette année 2024 reste consacrée aux études et à la réalisation d'avant-projets.

- **Réhabilitation et sécurisation de l'hôtel de ville et du CCAS** : suite aux incendies criminels de l'année 2022, des études ont été engagées pour sécuriser l'hôtel de ville et réinstaller les services dont les locaux ont été incendiés. La réinstallation de la police municipale et du CCAS à l'Hôtel de Ville a été actée. Une finalisation de l'examen des besoins des services et de la population est en cours pour définir un programme des travaux à venir, estimés à 300K€, estimatif intégrant la réalisation des études nécessaires. La partie sécurisation est en cours de mise en œuvre opérationnelle, pour un montant de 150K€, principalement pour une meilleure sécurisation de l'accès à l'impasse et à la cour Paul BERT. L'autorisation de programme est ouverte à hauteur de 4M€ à ce jour mais fera l'objet d'un nouvel ajustement lorsque le processus d'études préalables sera abouti.
- **Ecole élémentaire Les Violettes** : cette autorisation de programme est gelée compte-tenu des nouvelles subventions proposées par le gouvernement, concernant notamment les programmes de rénovation des écoles et de l'augmentation de l'enveloppe du fonds vert. Des études seront donc menées courant 2024 pour redéfinir la meilleure stratégie patrimoniale au regard des évolutions de ce contexte financier.

Dans l'attente de l'achèvement des projets lancés, aucune nouvelle autorisation de programme n'est créée en 2024. Des réflexions pluriannuelles sont toutefois en cours de construction sur l'utilisation de la base de Ternant, sur l'optimisation des bâtiments de la ville et sur des travaux d'ampleur sur les énergies et la transition écologique.

Pour conclure cette présentation financière du ROB, il convient de préciser qu'en plus des crédits mentionnés ci-dessus, la section d'investissement comporte également le remboursement en capital de la dette (1,1M€) ; et les avances de trésorerie à la SPLAAD envisagées à hauteur de 800K€ en 2024.

\*  
\* \*

Après la crise sanitaire, et ses conséquences que les collectivités locales ont pleinement assumées au plus près des citoyens, le choc inflationniste qu'a connu notre pays à partir de 2021 pour atteindre son paroxysme en 2023 a conduit à des réajustements majeurs de la préparation budgétaire au sein de chacune des collectivités locales. A Chenôve, les atteintes portées aux équipements municipaux ont nécessité de plus le lancement de plusieurs projets de reconstruction et de réhabilitation indispensables pour l'accueil des usagers et l'offre de service public aux habitants, mais non sans conséquences financières pour la Ville. La mise en œuvre de mesures d'ajustement du budget aux circonstances, qu'elles soient liées au contexte économique national et international ou local, font toujours partie du contexte d'élaboration du BP 2024.

Chenôve doit aujourd'hui faire face à une situation sociale qui s'est fortement dégradée avec la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. L'insuffisante solidarité nationale face à la crise du logement et à l'augmentation de la pauvreté comme à l'aggravation des inégalités oblige la Ville de Chenôve à intervenir avec plus d'acuité encore pour lutter contre les exclusions sur son territoire en mettant en place un indispensable accompagnement social global avec ses partenaires.

D'autre part, pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, nous veillons à ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et à ne pas dégrader ainsi le pouvoir de vivre des Cheneveliers, et particulièrement de celles et ceux qui contribuent à l'impôt. L'évolution du niveau de taxe payée par les contribuables correspondra donc aux seules décisions prises au niveau national quant à l'actualisation des bases.

En parallèle, les effets du changement climatique se font d'autant plus ressentir, d'année en d'année. La ville de Chenôve reste pleinement mobilisée sur l'adaptation de ses structures et de son offre de service à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments communaux, sobriété énergétique renforcée, végétalisation des espaces publics et développement de la nature en ville, aménagement durable, logement abordable, mobilités actives et décarbonées,...).

Face à cette double urgence sociale et environnementale, les priorités politiques de la ville de Chenôve restent ainsi centrées en 2024 sur le soutien et l'accompagnement de toutes les Chenevelières et de tous les Cheneveliers dans un contexte difficile face auquel des solutions sont proposées au travers des différents projets portés et dans le seul cadre de ses compétences communales (enfance et éducation, politique sportive et culturelle, vie associative, action sociale, propreté et tranquillité,...). Pour répondre au présent et préparer l'avenir, le budget 2024 mettra donc en son cœur des politiques publiques prioritaires encore renforcées (éducation, solidarité, transition écologique, tranquillité publique, habitat,...) en dégagant les moyens suffisants et nécessaires pour ce faire et en tenant ses efforts de bonne gestion pour ne pas demander plus aux habitants dans un contexte d'inflation (0% d'augmentation du taux d'imposition local).

La qualité du service public rendu et sa capacité à répondre aux besoins réels des Chenevelières et des Cheneveliers sont des marqueurs de la mandature qui a su s'adapter et dépasser les crises rencontrées depuis 2020. En plus des efforts réalisés ces dernières années et de la démarche d'adaptation continue des projets, la stratégie budgétaire engagée passe également par la poursuite de la recherche de recettes nouvelles, dans un dialogue exigeant et constructif avec l'Etat et les collectivités et institutions partenaires. Aussi, les orientations budgétaires ici décrites pour la construction du budget 2024, permettent de poursuivre avec sérénité les engagements du contrat de mandat 2020-2026, en maintenant un service public de qualité pour toutes et tous.